

Certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine

RS5652 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21008
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT	13000858400 018	Former
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION	13001044000 019	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Afin de prévenir les risques liés à la reproduction artificielle tant sur le plan sanitaire que sur celui du bien-être animal ou de la sécurité des hommes et des équidés, cette certification valide des compétences indispensables à l'obtention de l'enregistrement, auprès de l'autorité administrative, valant autorisation d'exercer obligatoire.

Les personnes exerçant des activités de mise en place, de collecte, de conditionnement du sperme des équidés sont tenues de se déclarer auprès de l'autorité administrative qui procède à leur enregistrement au vu de la présentation d'un diplôme, titre ou certificat exigé pour l'exercice de cette activité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Équiper, entretenir et gérer un centre de production de gamètes et de transfert d'embryons ;

Mettre en œuvre toutes les techniques de production, de traitement, de contrôle et de conservation de la semence et des embryons ;

Réaliser une étude critique de la saison de monte sur les plans technique et économique et proposer des solutions d'amélioration ;

Assimiler de nouvelles techniques de reproduction artificielle.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 21 janvier 2014 relatif aux certificats d'aptitude aux fonctions d'inséminateur et de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine

Arrêté du 4 novembre 2010 fixant les conditions d'agrément sanitaire des centres de collecte de sperme d'équidés et les conditions sanitaires d'échanges intracommunautaires de sperme d'équidés
Article L653-11 du code rural

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Titulaires du diplôme d'état de docteur vétérinaire ou d'un diplôme, certificat ou titre de vétérinaire mentionné à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime;

Titulaires d'un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur, délivré par un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture ou par une école nationale supérieure agronomique relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;

Après contrôle de leurs connaissances,

les titulaires d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur :

- soit titulaires d'un diplôme de niveau 5 en agriculture ou en biologie et justifiant de trois années d'activité en insémination équine,
- soit justifiant d'au moins quatre ans dans l'insémination équine,
- soit justifiant d'un diplôme de niveau 7 en biologie de la reproduction équine.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de membres de l'administration, parmi lesquels figurent au moins un représentant de l'établissement public Institut Français du Cheval et de l'Equitation, un professeur des écoles nationales vétérinaires, et de professionnels.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5652/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 800 € – 6 000 €
Durée	147 – 182 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	25
Parcours menés à terme	17
Taux d'achèvement	68 %
Période	09/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	31
Montant total engagé	145 105 €
Coût moyen par dossier	4 681 €
Durée moyenne	164 h
Période	07/2021 – 09/2026
France compétences	47 %
Reste à charge titulaire	44 %
Entreprise	6 %
OPCO	2 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.